

**Dossier n° 4 • novembre 2015**

# Les musulmans en Suisse entre xénophobie et islamophobie

Par Dario Lopreno

*L'islamophobie un des leviers des  
quatre piliers de la xénophobie en  
Suisse.*

***La breche***

**Le texte que nous présentons ici est issu de l'intervention de Dario Lopreno, membre du Syndicat des services publics (SSP) et militant de longue date dans la défense des migrants, lors de la conférence-débat organisée par le Cercle La brèche à l'Université de Fribourg le 23 avril 2015, titrée : *Les musulmans en Suisse entre xénophobie et islamophobie.***

Le terme *islamophobie* a été utilisé pour la première fois au début du XXe siècle pour dénoncer une partie de l'administration coloniale française qui manifestait une hostilité envers les musulmans et la religion musulmane: une attitude que pour certains administrateurs coloniaux fragilisait la domination coloniale française dans cette région du monde. Mise en lumière par les sociologues Habdellali Hajjat et Marwan Mohammed (coauteurs en 2013 de *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*), la genèse du terme contredit l'idée selon laquelle le terme fut inventé par les intégristes iraniens au cours des années 1980, afin d'empêcher toute critique de la religion musulmane.

Au niveau sociopolitique l'islamophobie se caractérise par la construction d'un présumé «problème musulman», bâti à travers des discours publics stigmatisant l'islam et les musulmans. Ces discours sont axés principalement sur trois arguments:

- l'incompatibilité des «traditions musulmanes», de par leur nature barbare, avec les valeurs «libérales» des pays occidentaux. Il en découlerait un «choc de civilisations» rendant ainsi impossible toute intégration des musulmans en Europe;
- l'islamisation croissante de l'occident serait un trait fort du «grand remplacement», soit l'idée selon laquelle on serait en présence d'une substitution des populations «autochtones» par les immigrés;
- l'amalgame entre islam et terrorisme, selon laquelle l'islam serait une religion qui, par sa nature, serait violente et conquérante.

Des événements internationaux sont utilisés pour entretenir et renforcer une peur et un rejet. Par exemple, les attentats islamistes (11 septembre 2001 aux États-Unis; 11 mars 2004 à Madrid; 7 et 21 juillet 2005 à Londres; 7 janvier 2015 à Paris) et l'existence du prétendu État islamique en Irak et en Syrie, confirmeraient la nature violente de l'islam et feraient de chaque musulman un terroriste potentiel. De la même façon, les migrant·e·s musulmans qui se présentent aux portes de l'Europe, fuyant les pires atrocités commises par des dictatures sanguinaires et des forces islamistes fondamentalistes en Moyen-Orient et en Afrique, sont exploité·e·s pour alimenter la vision fantasmée d'une invasion.

En Europe, les forces conservatrices et xénophobes ont trouvé dans l'islamophobie un moyen efficace pour donner un nouvel élan à leur discours identitaire. Au moment d'écrire ces lignes, par exemple, les *Européens patriotiques contre l'islamisation de l'Occident* (Pegida) rassemblent entre 15'000 et 18'000 personnes dans les rues de Dresde en Allemagne pour célébrer le premier anniversaire de leur mouvement. Après avoir applaudi les propos violents de l'invité vedette, l'écrivain Akif Pirinçci, qui regrettrait la disparition des camps de concentration nazis, les participant·e·s ont acclamé plusieurs dirigeants des formations politiques nationalistes, faisant d'une vision fantasmée de l'islam un de leurs chevaux de bataille (de la présidente du Front National Marine Le Pen, au président russe Vladimir Poutine, en passant par le Premier ministre hongrois Victor Orban).

En Suisse, l'Union démocratique du centre (UDC) – qui vient de réaliser son meilleur résultat lors des élections fédérales du 18 octobre 2015 avec 29,4 % des voix – ne cesse depuis plusieurs années de mener une campagne phobique contre l'islam et les musulmans et fait figure de fer de lance dans la construction d'un «problème musulman». Ses figures de proue, présentes un peu partout dans les différents mouvements ou associations conservateurs (de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre au Comité d'Egerkinden), ont compris depuis longtemps qu'une partie importante de l'immigration aurait été «musulmane» et n'ont pas tardé à en faire leur nouveau bouc émissaire.

L'initiative populaire fédérale du Comité d'Egerkinden *Contre la construction des nouveaux minarets*, approuvée en vote par 57,5% des voix en novembre 2009, a été le premier signal de l'assimilation de ce discours islamophobe par des secteurs importants de la population. Aujourd'hui, ce Comité est à l'origine de l'initiative fédérale contre la dissimulation du visage dans l'espace public, inspirée par l'«initiative anti-burqa» acceptée au Tessin en 2013. Ces mesures législatives d'exception se développent ensuite par capillarité dans les différents espaces sociaux. C'est le cas de l'initiative de l'UDC du Valais voulant interdire le port du voile à l'école ou de celle de la section fribourgeoise du même parti voulant interdire la création d'un Centre suisse islam & société à l'Université de Fribourg.

Dans ce canton, la députée du Parti socialiste Erika Schnyder demandait déjà en 2009, à travers une motion parlementaire, une modification de la Loi scolaire afin d'interdire le port du voile à l'école. En effet, bien que la multiplication des interventions et des motions présentées dans les différentes instances institutionnelles cantonales et fédérales découlent des rangs de l'UDC, il serait très réducteur de croire que cette formation soit la seule à lancer des attaques contre les musulmans et leur religion. Force est de constater que tous les partis qui gouvernent collégalement la Suisse jouent d'une façon ou d'une autre un rôle de caisse de résonance du discours islamophobe.

Face à la montée généralisée de cette vision fantasmée de l'islam et son assimilation par différents secteurs des populations, cette contribution prolonge notre engagement militant contre tout argument xénophobe et raciste. Au travers d'éclairages ponctuels sur des éléments caractéristiques du discours islamophobe, tels les concepts d'«identité» ou de «communauté», sont abordés ici plusieurs enjeux actuels. Quelle valeur accorder aux analyses «musulmanologues» de la droite conservatrice? Peut-on réellement parler d'«immigration musulmane»? Quelle politique d'intégration et quel type de laïcité en Suisse? En répondant à ces questions, cette brochure se veut ainsi un instrument pour toutes les personnes voulant construire, au moyen d'une réflexion de fond, une riposte solidaire et efficace aux problèmes posés par une vision de la réalité marquée par la peur de l'autre. (*Cercle La brèche, novembre 2015*)

# Les musulmans en Suisse entre xénophobie et islamophobie

par Dario Lopreno, mai 2015, Fribourg-Genève

*Une représentation fantasmée de l'islam est devenu l'un des nouveaux chevaux de bataille des mouvements identitaires en Suisse et en Europe. L'identitaire, la valorisation d'une identité collective, n'a certes jamais été l'apanage de la seule extrême-droite, mais les droites dites démocratiques faisaient mine de s'en distancier. Avec la prédominance néoconservatrice qui s'est installée après quatre décennies de défaites des salarié·e·s, le discours identitaire est devenu la référence explicite d'une grande partie des droites, et désormais aussi des gauches institutionnelles.*

*La compréhension des populations musulmanes suscite des difficultés. Les enjeux politiques, la prépondérance des lectures idéologiques associées à l'islam, les violences internationales, les crispations autour d'interminables débats comme ceux du foulard, des caricatures, font écran à l'analyse du quotidien. Parfois même, le regard sur le quotidien et le vécu de nombreux musulmans confondent des adhésions, des pratiques, des modes de vie issus de traditions et de coutumes, en provenance de zones rurales [...] avec des pratiques « musulmanes », entendues au sens religieux.*

**Farid El Asri, *Être musulman belge: Entre élaboration identitaire et devenir*, Université catholique de Louvain, 2012.**

*Depuis les années 1950, l'idéologie patriarcale musulmane s'est focalisée sur la question du voile, le hijab, en réduisant les musulmanes à leur corps et à leur voile. Or, je suis désolée de le dire, mais le voile n'est pas un pilier de l'islam. Le Coran compte plus de 6250 versets [un] seul concerne le voile, et certains cherchent à faire croire que c'est une obligation. C'est affligeant ! Cela dit, je critique autant la tendance qui veut imposer le port du voile que celle qui veut imposer son interdiction à une femme souhaitant le porter. Car, dans ce dernier cas, les femmes sont prises en tenaille entre leur volonté de s'inscrire dans une pratique religieuse, et leur désir de s'épanouir au sein d'une société qui les exclut. Le voile doit rester une liberté. Pour ma part, je le porte quand je le désire, parce que c'est mon corps et ma façon d'être. Il revêt à mes yeux une signification spirituelle, et je n'ai de compte à rendre à personne, si ce n'est à Dieu. »*

**Asma Lamrabet, interviewée par Virginie Larousse, « Le Coran au féminin. Les hommes font une lecture sexiste du Coran », in bimestriel *Le Monde des religions*, Les femmes dans l'islam, mai-juin 2015.**

## Islamophobie et identité

Alain Bihl définit l'identité collective comme un *fétichisme*. C'est-à-dire qu'elle est fait l'objet d'une *substantification* (comme si elle existait en soi et non pas comme le résultat d'une évolution des rapports sociaux), d'une *éternisation* (comme si elle était là de tout temps et non comme un moment du devenir historique), d'une *naturalisation* (comme si elle était une donnée de la Nature alors que c'est le discours dominant qui a construit l'idée de permanence naturelle qu'on lui attache), d'une *sacralisation* (comme si elle était un *a priori* fondateur de l'ordre social et non un produit des rapports de pouvoir) <sup>[1]</sup>. Pierre-André Taguieff, dans sa logique conservatrice néo-républicaine, se réfère au processus identitaire pour mieux comprendre le contexte de ce qu'il nomme la « *persistance et [la] métamorphose du nationalisme* » en tant que limite de la mondialisation. <sup>[2]</sup> Ce nationalisme, spécifique à l'époque de la transnationalisation du capital, s'exprimerait à travers des antagonismes de « *valeurs qui toutes convergent vers la dignité d'être un peuple (c'est-à-dire d'un groupe imaginant être un peuple) et s'ordonnent à l'impératif inconditionnel de sa survie* ». <sup>[3]</sup>

Ces remarques sont utiles pour comprendre mieux l'islamophobie. C'est une notion que l'on rattache couramment à la xénophobie et au racisme, dans la mesure où il s'agit d'une haine dirigée contre un groupe spécifique. Mais c'est également un comportement particulier, dirigé simultanément contre des immigrés récents, des enfants de deuxième ou troisième génération de l'immigration – soit non seulement des étrangers mais aussi des nationaux devenus tels par naturalisation, par mariage ou par filiation d'un parent – ainsi que contre des nationaux convertis. C'est cette pluralité de l'être musulman qui permet aux islamophobes d'être racistes ou xénophobes tout en affirmant explicitement ne pas l'être.

Il serait, sur le fond, erroné d'établir une similitude entre l'islamophobie et l'antisémitisme. Comme le fait Houda Assal qui, *«tout en distinguant les différences de contexte, [insiste] sur les deux processus similaires de racialisation»* qui ont construit ces deux groupes – le musulman et le juif – *«à partir du marqueur religieux, de manière naturalisée et essentialisée»*.<sup>[4]</sup> Certes, dès lors que l'islamophobe parle du «musulman de Suisse», il ne s'agit plus vraiment d'un «Suisse». À ce titre, il est significatif que l'animatrice de l'émission *Infrarouge* de la Télévision suisse-romande, Esther Mamarbachi – que nous ne saurions pourtant qualifier d'islamophobe –, s'adresse à Tariq Ramadan en lui disant: *«Vous êtes Suisse d'origine musulmane»*... Il n'y a toutefois pas de théorisation de la race islamique, de la part de l'islamophobie, par contre il y a eu et il y a théorisation de la race juive de la part de l'antisémitisme. Il est vrai que dans les deux cas, le rejet se construit sur la base d'une chimère de la menace.<sup>[5]</sup> Face à l'islam, il s'agit de la menace d'une éviction de «nos valeurs», de «notre culture». Face au judaïsme il s'agit de la menace de l'assujettissement du NOUS «occidental» pur par l'autre «juif» bâtard. Il est vrai aussi que, dans les deux cas, la chimère génère des fantasmes phobiques classiques sur l'enfance martyre. Avec l'islam il s'agit par exemple, selon un député vaudois UDC, de la question du *crime d'honneur*: *«Il arrive aussi que cette violence touche les enfants, surtout les filles, qui régulièrement sont tuées par les membres de leur propre famille»*.<sup>[6]</sup> En ce qui concerne le judaïsme, il s'agit des accusations récurrentes de meurtres rituels d'enfants, comme en rapporte plusieurs versions Gérard Messadié.<sup>[7]</sup> Mais l'analogie s'arrête là. La racialisation du judaïsme étant l'un des fondements essentiels de l'antisémitisme, il n'y a pas d'issue pour le Juif des antisémites. Tandis que l'islamophobie dont nous parlons est soluble dans l'assimilation pour les islamophobes. Oskar Freysinger, l'un des fers de lance de l'islamophobie dans l'UDC, l'explique clairement: *«Cet immigrant débousolé finit par se référer au Coran, qu'il n'a jamais lu, pour justifier son échec. Son constant vacillement entre folie des grandeurs et complexe d'infériorité ali-*

*mente sa frustration et sa haine qui finissent par en aboutir [sic] une folie destructrice insensée comme on a pu le constater en janvier à Paris et plus récemment à Copenhague.»* Cette vision anti-islamique primitive et carrée est doublée d'une volonté assimilationniste (pour les membres de l'UDC, comme pour les autorités suisses au demeurant, intégrer signifiant assimiler, ainsi que le démontrent leurs textes respectifs sur l'intégration): «*Si nous ne sommes pas capables d'intégrer complètement les immigrants provenant de l'espace islamique et de nous débarrasser des djihadistes les plus enragés, nous aurons un énorme problème.*»<sup>181</sup>

Derrière l'islamophobie se profile trois dimensions. 1° un reliquat du rejet des musulmans. Il puise dans l'ethnocentrisme chrétien issu des Croisades ainsi que les expansions coloniales. Ce phénomène n'est pas propre à la Suisse, il irrigue les idéologies dominantes du continent européen. 2° une xénophobie issue de l'idéologie impérialiste faisant du salarié immigré et de ses enfants un hôte du «pays d'accueil». Or, comme le dit Stéphane Lathion, «*pour le jeune qui est né ici, [parler de] pays d'accueil, c'est la pire des insultes.*»<sup>191</sup> 3° un signe de ralliement des identitaires, de droite comme de gauche, qui englobe tous les musulmans dès lors qu'ils rendent visible leur religion, y compris le converti originaire d'*ici*. Cet identitarisme, produit de la crise du nationalisme à l'époque de la transnationalisation du capital, a son pendant, notamment, dans l'intégrisme musulman.

Voir l'islamophobie comme une variante du rejet xénophobe ou raciste implique de prendre en compte un autre élément: la double nature de la xénophobie comme du racisme. A la fois arme du pouvoir politique contre les salariés et idéologie dominante ancrée dans la population, parfois au-delà même de ce que souhaiteraient les administrations de l'Etat qui œuvrent pourtant, depuis un siècle en Suisse, à maintenir vivantes certaines formes de racisme et la xénophobie. Et là, le rôle de pyromane de l'UDC, qui a décidé de faire de l'islam un de ses chevaux de bataille les plus importants pour les élections de l'automne 2015 et dans la période à venir, est très inquiétant. Cette formation, qui est présente dans 25 parlements cantonaux (sur 26)<sup>101</sup>, ainsi que dans les deux Chambres fédérales, qui gère entre autres la conservatrice *Association pour une Suisse indépendante et neutre* (ASIN) et avec l'Union démocratique fédérale, le *Comité d'Egerkingen* à l'origine de l'initiative contre les minarets, ne cesse de mener campagne contre l'islam, avec des interventions triviales, phobiques et stigmatisantes. En voici un exemple: «*Les familles musulmanes sont particulièrement touchées par la problématique de la violence conjugale, cela étant tiré des textes fondateurs de l'islam. Ainsi le Coran compare la femme à un champ de labour (2:223), auto-*



*rise l'homme à battre sa femme dans le seul but d'asseoir son autorité (4:34), cela sans compter toute la symbolique du port du voile islamique qui n'est nullement un simple accessoire de mode, mais qui s'accorde parfaitement avec cette tradition qui veut que la femme musulmane vive recluse de la société au domicile conjugal (harem) [...] Cette problématique religieuse ne va pas sans générer d'importants problèmes sociaux.»<sup>[11]</sup>*

Nous ne sommes toutefois pas d'accord de qualifier la politique islamophobe de l'UDC, d'analyser ce discours, uniquement par rapport à sa logique interne, comme le font Tristan Irschlinger et Victor Santos Rodriguez, dans *Pourquoi l'UDC aime tant (stigmatiser) l'islam*. Car, en Suisse, le succès électoral (et au-delà) du discours islamophobe, qui répand et entretient les préjugés populaires les plus dangereux, en travaillant ainsi de manière systématique à la division des salariés, est consubstantiel à l'absence d'une opposition politique d'envergure. Cette absence se matérialise dans la politique du Parti socialiste et de ses appendices syndicaux, alignée sur celle des autorités fédérales et locales, dont il est non seulement l'exécutant mais aussi le co-artisan depuis 70 ans, si on met à part quelques coups de gueule ponctuels, quelques menaces sans implications, quelques manifestations occasionnelles et sans suites et des 1<sup>er</sup> Mai aux discours pouvant sembler parfois combatifs.

L'obsession islamophobe de l'UDC va si loin, qu'elle se reporte également sur le rejet des *musulmans morts*. Nous pensons ici à la pétition nécro-islamophobe récemment lancée contre la mise en place d'un carré musulman au cimetière du Bois-de-Vaux à Lausanne, défendue par ces mots du député au Grand conseil vaudois Claude-Alain Voiblet: «*Nous ne comprenons pas quel élément de ce projet parle en faveur de l'intégration d'une communauté qui refuse l'inhumation de ses défunts à côté de défunts d'autres religions ou de non-croyants*»... et les pétitionnaires de s'inquiéter de «*l'arrivée d'un grand nombre de défunts musulmans d'autres communes vers Lausanne.*»<sup>[12]</sup>

Évidemment, dès que l'on met sur la table la question des racismes, de l'antisémitisme, des xénophobies, de l'islamophobie, apparaît la question de la censure des propos, à travers la norme pénale contre la discrimination raciale (art. 261 bis du Code pénal suisse). Aussi hideuses que soient les idéologies et discours discriminants, nous ne saurions accepter leur censure. Si nous sommes favorables à la censure du passage à l'acte, à la censure de la violence physique ou matérielle, quelle qu'elle soit, à la censure de celui qui empêche physiquement l'autre d'exprimer ses croyances, ses opinions ou ses comportements personnels, nous refusons de censurer les idées, aussi ignobles soient-elles. Le seul combat

constructif contre celles-ci réside dans le débat public, libre, ouvert et systématique, partout où se manifeste un discours discriminatoire. De ce point de vue, nous ne rejoignons pas à l'appel, pénalisant les idées, lancé par le *Collectif contre l'islamophobie en France* qui affiche «L'islamophobie n'est pas une opinion, c'est un délit». <sup>[13]</sup> Ce qui signifie que des idées devraient tomber sous les coups de la pénalisation et de l'interdit. Nous ne nous reconnaissons pas non plus dans les considérations du *Comité pour l'élimination de la discrimination raciale* de l'ONU qui rappelle aux autorités suisses «*que la liberté d'expression et d'association n'est pas absolue et que la mise en place et le déroulement d'activités liées à des organisations promouvant le racisme ou la discrimination raciale ou les incitant devront être interdits. À cet égard le Comité s'inquiète particulièrement du rôle joué par certaines associations et certains partis dans la montée du racisme et de la xénophobie.*» <sup>[14]</sup> Faudrait-il interdire les propos de l'UDC, le plus grand parti politique du pays, ou de toute formation, quelle que soit sa taille, faisant usage de xénophobie? Cela s'appliquerait-il aux cinq partis gouvernementaux qui attisent le rejet des Roms, des requérants d'asile, qui ne cessent de produire et reproduire le *soft-apartheid* à l'encontre des étrangers? La liberté d'expression ne peut être limitée au nom du *politically correct*.

### **Au sujet de la *musulmanologie***

Nous ne traitons pas, dans ces pages, de l'islam à proprement parler. Ne lisant et ne parlant ni l'arabe, ni le turc ottoman ou moderne, ni le persan, nous ne sommes pas en mesure de développer des théories sur le Coran, les traditions et exégèses qui lui sont rattachées. À plus forte raison, nous ne pouvons le faire en nous fondant sur quelques citations tirées de traductions, comme le fait Mireille Valette dans *Islamophobie ou légitime défiance?* Ni sur l'islam, ses traditions, ses interprétations et la politique, comme le fait l'islamophobe radical David Vaucher à travers ses *Vérités sur l'Islam* et à travers les textes du Mouvement suisse contre l'islamisation (MOSCI), <sup>[15]</sup> qui met, sur la page de garde de son site Internet, l'image d'une foule de musulmans priant sur la place fédérale à Berne, en ne se privant pas de montrer leurs postérieurs. En Europe comme en Suisse, un vrai marché de l'étude propagandiste ou médiatique ou académique du musulman s'est développé. C'est un fouillis dans lequel, à côté d'intellectuels qui s'interrogent et qui nous questionnent, se bousculent des spécialistes voulant être reconnus par des administrations communales, cantonales ou fédérales, des chercheurs et des publicistes ignorants les langues de l'islam, des islamophobes et des anti-islamophobes qui ont juste une fois lu partiellement ou entièrement

une traduction du Coran et qui s'expriment sur des questions coraniques.

Nous pensons que l'islam, comme toute autre religion, est une religion en constante évolution, qui repose sur des textes permettant le pire, sur une tradition historique ayant réalisé et réalisant le pire, qui a eu et qui a ses intégrismes tueurs, qui a construit sa misogynie, mais qui peut également être interprétée et pratiquée de manière ni barbare, ni dogmatique, ni fermée au respect de l'autre. Les ouvrages *Penser le Coran*, signé Mahmoud Hussein, *Être musulman belge: entre élaboration identitaire et devenir*, de Farid El Asri, ou, sur un autre registre, *Lettre ouverte au monde musulman*, d'Abdenmour Bidar, sont des exemples parmi tant d'autres de cette possible pratique religieuse éclairée. <sup>[16]</sup>

Condamner *a priori* l'islam, en tant que tel, comme anti-démocratique, et en tirer logiquement la conclusion d'engager une guerre contre l'islam «chez nous» – comme le font l'Italienne Oriana Fallaci (décédée en 2006) et la Britannique Bat Ye'or <sup>[17]</sup>, (de son vrai nom Gisèle Littman-Orebi), les deux principales porte-voix de l'islamophobie du XXI<sup>ème</sup> siècle, relayées en Suisse par l'UDC et en particulier par Oskar Freysinger <sup>[18]</sup> – provoquer deux erreurs majeures. D'un côté, figer définitivement un texte hors de son histoire, en faisant du *littéralisme*. Un littéralisme au demeurant très brutal et une critique des textes religieux très grossière. <sup>[19]</sup> De ce point de vue, les islamophobes font la même erreur que les intégristes dans leur lecture littérale du texte religieux, plaqué tel quel sur la réalité actuelle. D'un autre côté, cela signifie figer 1,6 milliard de personnes, «LES» musulmans, ou «L'» islam, dans l'univocité civilisationnelle, celle qui postule qu'«ILS» sont tous «comme ça», qu'«ILS» sont Un. Sur le fond, nous pouvons rattacher ces idéologues à la vision politique dualiste du théoricien du droit Carl Schmitt – dont la pensée est centrée sur «le problème de la discrimination de l'ami et de l'ennemi» –, à sa lecture du monde en termes de guerre totale entre puissances et partisans «dont l'escalade, de terrorisme en contre-terrorisme, va jusqu'à l'extermination». <sup>[20]</sup> Vision du monde qui se précise, chez Samuel Huntington, notamment, avec la théorisation de «*la ligne de faille entre l'Occident et les civilisations islamiques qui court depuis 1300 ans*», mettant l'Occident d'abord face aux Arabes, puis face aux Ottomans, ensuite face aux États pétroliers, pour déboucher actuellement sur le «choc des civilisations» avec l'Islam, ses «frontières sanglantes» et ses partisans. <sup>[21]</sup> L'axe politique primordial de ce conflit réside dans «le conflit entre l'Ouest et le reste», les valeurs de l'Ouest reposant sur «les idées occidentales concernant la démocratie et les droits humains». Nous avons là, sommairement, la matrice des discours islamophobes, notamment de l'UDC, à travers les propos de Freysinger: «*La doctrine [islamique] elle-même est une doctrine de conquête. Elle est, dans son essence même, violente vu ses racines historiques.*» <sup>[22]</sup>

## L'«être musulman» selon les chiffres officiels

En 1970, les musulmans représentaient statistiquement 0.2% de la population suisse, soit 16'000 personnes sur 4,6 millions d'habitants. En 2013, ils composent 5% de la population, soit 400'000 personnes sur 8 millions d'habitants (catholiques 38%, protestants 26%, autres chrétiens 6%, musulmans 5%, juifs 0.2%, autres religions 1.3%, sans appartenance religieuse 22%<sup>[23]</sup>). En réalité, les chiffres de 1970 sont sans valeur, et donc la progression de 1970 à aujourd'hui également, car les musulmans de 1970 étaient considérés, statistiquement, selon leur nationalité et non selon leur religion, catégorie qui était en réalité ignorée par ce recensement. <sup>[24]</sup> On dit communément que la grande majorité des musulmans en Suisse ne fréquentent pas les lieux de culte. Mais dans la mesure où ce sont toujours les mêmes «10% à 15% de pratiquants» qui sont cités par toutes les publications, officielles ou non, depuis le début du XXIème siècle, et dans la mesure où la population musulmane de moins de 15 ans n'est pas comptabilisée, il semble que l'on ne sait pas combien de musulmans sont pratiquants. Ce chiffre tout à fait aléatoire revient de manière récurrente car c'est une estimation relativement ancienne, faite dans d'autres pays d'Europe, et extrapolée à la Suisse. <sup>[25]</sup> Un tiers des musulmans ont la nationalité suisse et parmi les 2/3 d'étrangers, 59% sont des étrangers de première génération. Nous pourrions aller plus loin et indiquer, pour les musulmans toujours, la proportion de femmes et d'hommes, les tranches d'âge, l'origine, notamment turque et ex-yougoslave (les deux groupes principaux), maghrébine, africaine-sud-saharienne (ce *grand pays* que les racismes implicites ou explicites nomment l'«Afrique noire» ou l'«Afrique Sud-saharienne»), la branche professionnelle des actifs, leur taux de chômage, leur niveau de formation, combien d'entre eux se servent d'une langue nationale suisse comme langue principale, l'accroissement de leur population depuis 1990, leur taux de divorce et d'union libre, la proportion de couples avec enfants, le nombre moyen d'enfants par couple et par femme, etc. Nous pourrions même indiquer le pourcentage de musulmans naturalisés ainsi que le pourcentage de détenus musulmans, etc., etc.

Nous n'allons pas entrer dans ce genre de montage sociologique que pratiquent autant les islamophobes que nombre d'ennemis de l'islamophobie, ainsi que les administrations cantonales et fédérales. C'est là une taxonomie qui occupe bien des chercheurs ou spécialistes de *l'islam en Suisse*, qui ressort régulièrement dans les médias et qui tient de la classification essentialiste, du communautarisme. Un communautarisme souvent implicite: «*Comment réagiriez-vous si votre frère ou votre sœur épousait un Suisse, un Juif, un Italien... un*

*Musulman?»*), demandent à des jeunes de Neuchâtel trois sociologues travaillant pour le Fonds national de la recherche scientifique. <sup>1261</sup> Un communautarisme qui peut glisser, en toute logique, vers l'islamophobie, comme c'est le cas sur le site Internet français *Riposte laïque*, <sup>1271</sup> qui intitule un article sur la prison genevoise de Champ-Dollon : «7% de détenus suisses, 53% de musulmans!», informations publiées au départ par le *Rapport d'activité 2013* de la prison en question. *Riposte laïque* est un site Internet parfaitement représentatif des associations qui se focalisent sur les musulmans. Le site renvoie à un maelström d'identitaires, à des gens ou à des associations de droite ou de gauche, laïcistes ou républicaines, de droite dure voire très dure, à des personnes ou des sites liés, en France au *Front national*, à *Français d'abord*, à *Apéro «saucisson-pinard»*, à d'autres sites identitaires islamophobes, mais aussi à des syndicalistes, à des féministes, à des anciens collaborateurs d'ONGs humanitaires; en Suisse à des membres de l'UDC, en Italie à la *Lega Nord*, à *Chiedo asilo* («*Tu te sens clandestin dans ton propre pays, l'Italie?»*»), etc.

Cela semble être un vrai soulagement pour bien des *observateurs des musulmans* (un peu comme il y a en Suisse de nombreux observateurs des oiseaux, les *ornithologues*, il y a de plus en plus d'observateurs des musulmans, les *musulmanologues*), de pouvoir constater que la majorité des *musulmans* de Suisse sont des *Européens*. Comprenez: *bien que balkaniques et musulmans, ils ne sont pas tout à fait barbares*, au sens où il y a un «NOUS» les civilisés, et un «EUX» les «barbares» <sup>1281</sup>... Ces derniers sont les «ILS» de nombreux textes qui s'appliquent à creuser le fossé entre salariés d'*ici* et *musulmans* comme, notamment, cet article paru dans le journal online *LesObservateurs.ch*: «*Ils massacrent les chrétiens et nous reprochent d'être islamophobes*». <sup>1291</sup> Conformément au jeu de rôle institutionnel existant entre l'UDC, parti dur et de droite dit de «droite dure», les autres partis durs et de droite dits «du centre» et la gauche néolibérale, dite «socialiste», l'UDC va plus loin que tous les autres et ne se satisfait pas de cette proximité civilisationnelle des musulmans européens. En effet, elle exclut la Turquie de l'Europe et elle dénonce «*la balkanisation des écoles [qui] doit être stoppée*», revendication suivie d'un chapelet nauséeux de glissements de sens, allant du «Balkanique» (lire : musulman des Balkans) à la violence, aux drogues, à l'alcool, à l'abus de l'aide sociale, au minage de notre culture et, évidemment, à trop de largesses pour les requérants d'asile. <sup>1301</sup>

Traitant du musulman en Suisse, nous ne désirons pas entrer en matière dans un palmarès de la souffrance racisto-xénophobe, pour définir qui souffre le plus, de la victime de l'antisémitisme, ou de la victime de l'islamophobie, comme le fait un communiqué publié sur le site Internet de *Radio Vatican* <sup>1311</sup>: «*Les musul-*

*mans apparaissent à la population suisse – bien qu'aujourd'hui vivent ici X-fois plus de musulmans que de juifs – comme bien plus étrangers que les juifs.»*

Nous ne voulons pas non plus développer des considérations sur les musulmans qui, partant de Suisse, vont s'engager auprès d'un groupe armé se revendiquant de l'intégrisme islamique, comme les décrivent – de manière inquiétante – Valérie de Graffenried et Sandrine Hochstrasser dans le quotidien *Le Temps*.<sup>[32]</sup> Ce type de problématique pose d'autres questions que celles que nous discutons ici.

### **La «communauté»**

Il y a en Suisse 350 mosquées, salles de prières, associations religieuses dans le pays et, détail significatif, 90% sont sans fenêtres. Quatre ont des minarets – et il n'y en aura pas davantage tant que la norme UDC de la Constitution (article 72, alinéa 3) sur l'interdiction de nouveaux minarets restera en vigueur – toutes sont sans muezzim,<sup>[33]</sup> tandis que les cloches des Églises catholiques et protestantes sonnent régulièrement (précisons que nous ne sommes pas pour l'interdiction des cloches ni pour celles des incantations que crient les muezzims ou d'autres chantres d'une religion quelle qu'elle soit). Parmi ces mosquées suisses, 150 mosquées salarient des imams à temps complet ou partiel, les autres sont des bénévoles.<sup>[34]</sup> Comme l'explique Stéphane Lathion, du Groupe de recherche sur l'islam en Suisse (GRIS) – ce même GIS que l'islamophobe Mireille Vallette considère comme gris «pas très clair»: «*Dans l'islam, c'est quelque part une grande chance, comme on l'a dans les églises protestantes, il n'y a pas d'intermédiaire. Il y a le texte, le rapport du fidèle avec son Dieu et souvent c'est dur à assumer.*»<sup>[35]</sup>

Ce qui signifie que la *communauté* musulmane est une notion à utiliser avec prudence. On ne peut pas lui nier son existence, comme à toute communauté religieuse. En effet, du moment que des croyants s'autodéfinissent comme «communauté» de croyance, ce n'est pas à quelqu'un d'extérieur de décider si elle existe ou non (je ne peux pas dire à un musulman si l'*oumma* existe ou non). Cela dit bien qu'il nous paraisse difficile de considérer l'existence d'une *communauté* musulmane, dans le sens générique, ne serait-ce que par la diversité religieuse qui l'habite et les luttes d'une extrême violence qui la traversent – particularité que l'islam a en commun avec les autres monothéismes et avec bien d'autres religions au demeurant – ce qu'indique de fait Stéphane Lathion par les propos euphémistiques que nous venons de citer («c'est dur à assumer»).

Par contre, lorsque le pouvoir politique suisse, artisan de la xénophobie depuis un siècle, nomme «communauté» tel ou tel groupe de la société civile: la «communauté italienne», la «communauté juive», la «communauté portugaise», la «communauté musulmane», la «communauté kosovare», etc., c'est un acte d'autorité qui tente de placer les clivages nationaux ou religieux au dessus des clivages socio-économiques, au dessus des différences de classes sociales, pour compartimenter les salariés, pour les mettre dos à dos. Et sur ce plan, nous nous permettons d'affirmer que la communauté, musulmane en l'occurrence, n'en est pas une, parce qu'il semble difficile de mettre en communauté d'intérêts les nombreux salariés qui (étant par ailleurs musulmans) n'ont pas du tout les mêmes intérêts sociaux, politiques et économiques, que les riches capitalistes ou leurs commis (dont certains musulmans) vivant en Suisse, ou que les potentats, rois, émirs et princes (par ailleurs musulmans) passant par la Suisse pour y faire tout ce qu'ils interdisent de faire à leurs sujets dans leurs pays. Ce qui n'empêche pas nombre de discours de se référer à cette «communauté». Sur le fond, le discours communautariste ressortit lui aussi à l'idéologie identitaire.

Notre critique du communautarisme ne doit toutefois pas être confondue avec l'opposition qu'une certaine droite lui oppose, comme c'est le cas avec les propos de Lotfi Bel Hadj, sur le site Internet communautariste *oumma.com* («L'agence qui a fait de sa spécificité ethnique un atout»): *«Cette désunion pour ainsi dire avec la communauté nationale est aussi liée au fait que l'État a failli, clairement, à trouver un métarécit, ou un récit épique, capable de rassembler et de convaincre d'un destin politique et éthique commun à tous. Les raisons de cette faillite sont nombreuses: les responsables politiques ont perdu une bonne part de leur légitimité [...]»*<sup>1361</sup>

Les institutions musulmanes de Suisse sont également traversées par d'autres rivalités, d'un autre type: <sup>1371</sup> les rivalités induites par les liens avec certains gouvernements qui contrôlent et instrumentalisent certaines d'entre elles, par de profondes rivalités nationales aussi, mais également par la logique particulariste du fédéralisme cantonal suisse, ainsi que par des rivalités liées aux dynamiques inter-institutionnelles et aux chasses-gardées de certaines institutions officielles. Ce qui fait du «musulman», tel que le voient l'UDC, Mireille Valette ou David Vaucher, dans leurs lorgnettes, un pur fantasme. Non pas une *personne* (à la fois individu à plusieurs facettes et acteur complexe de la vie sociale), mais un *être univoque* glissant entre leurs mains à chaque fois qu'ils voudraient l'appréhender (dans les deux sens du terme).



Le Conseil fédéral, qui sait comment dire tout et son contraire en une seule phrase et qui tient à parler de «communauté» musulmane, probablement à la fois pour ne froisser personne et dans la logique de l'instrumentalisation xénophobe, écrit: *«Il n'existe, en Suisse, pas une communauté musulmane homogène mais une multitude de communautés musulmanes (qui ont généralement très peu de relations entre elles). Elles s'organisent surtout en fonction de l'appartenance ethnico-sociale et linguistico-culturelle de leurs membres.»* <sup>1381</sup> Dans le même Rapport, le Conseil fédéral va jusqu'à parler de «diaspora musulmane de Suisse»...

### **L'immigration «musulmane»**

L'UDC et, plus largement, les partis gouvernementaux fédéraux et leurs filiales locales ou cantonales, ont compris clairement une chose, largement mise en évidence par l'Office fédéral de la statistique: dans les années à venir, l'immigration en provenance de l'Union européenne – que l'Accord sur la libre circulation des personnes reste en vigueur ou non – sera importante et qu'une part importante et croissante de celle-ci sera musulmane. Ajoutant l'islamophobie aux quatre piliers de la xénophobie, la division des salariés sera perpétuée et affinée:

1° la fragilisation des immigrants nouveaux-venus et des frontaliers, d'où qu'ils viennent, présentés en tant que «dumpingueurs», concurrents, se tenant les coudes par nationalité au mépris des salariés indigènes.

2° la précarisation des étrangers plus ou moins établis (y compris, pendant plusieurs années, ceux mariés à un Suisse ou une Suisseuse et les naturalisés), en leur déniaient une part importantes des droits sociaux ou des droits politiques ou en faisant peser sur eux la menace du retrait du permis de séjour, ou même de la nationalité.

3° la répression constante de l'indispensable main-d'oeuvre confinée dans le statut despotique imposé aux sans-papiers, présentés comme des illégaux déstabilisant l'ordre social.

4° la campagne de rejet et de mépris permanente contre les plus déshérités parmi les étrangers, les Roms et les requérants d'asile, présentés comme des hordes barbares déferlant sur nos contrées, marginalisés à l'extrême sur le territoire helvétique, les mettant ainsi en position de déchéance voire d'illégalité, situation induisant un large rejet ou une indifférence, par angoisse de la part du reste de la population qui se sent assuré de son statut mais craint de le perdre.



Depuis deux décennies, cette xénophobie traditionnelle a été augmentée de l'émergence d'une véritable mise sous pression des «musulmans» et de l'«islam». Tout d'abord, en définissant ces derniers comme les «*autres*» opposés au *nous* religieux, familial, scolaire, culturel et social, de tous les non-musulmans. Ensuite, en particulier depuis le 11 septembre 2001, en soulignant la dangerosité, la fureur conquérante, la violence du déchaînement des intégrismes islamistes à travers le monde. «Les» musulmans sont rendus collectivement responsables de ces tragédies: *Ne seriez-vous pas l'allié objectif de cela en raison de votre religion?* questionnent explicitement ou implicitement les discours islamophobes. A l'instar de ce qui s'est passé après l'attentat de *Charlie Hebdo*, lorsque des personnalités et des organisations de droite ou de gauche ont demandé «aux musulmans» de se désolidariser de l'acte terroriste, sous-entendant «qu'ils seraient par défaut favorables à ces actes». <sup>139]</sup> Et c'est précisément cet «*autre*» musulman que l'UDC, en tant que groupe de choc de l'idéologie dominante, a décidé d'ajouter à son répertoire de la haine de l'*Autre*, de même que, dans les décennies récentes, elle a mis le paquet sur les quatre piliers traditionnels de la xénophobie, faisant de leurs populations-cibles respectives autant de mou-ton noirs.

### **Le tour de passe-passe de l'«intégration»**

Cette politique qui agite en permanence des bâtons contre les immigrants et les étrangers nécessite aussi des carottes. Ces carottes se retrouvent dans le panier de l'assimilation au mérite. De ce point de vue, le tour de passe-passe magistral des autorités, des partis de droite et des socialistes a été de parvenir à faire accroire aux gens, aux associations, aux institutions, et même à bien des étrangers, que cette politique d'assimilation est une politique d'intégration. Si l'on veut comprendre que l'intégration à la sauce helvétique est de l'assimilation, il suffit de lire certains articles de la Loi sur les étrangers (*LEtr*) et de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (*OIE*).

Synthétiquement, la *LEtr* définit l'intégration (article 4) comme devant «*favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels [et] permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. [Ce qui] suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.*» La *LEtr* ne prescrit donc aucune reconnaissance effective, concrète, réciproques d'autres cultures, ce qui est l'essentiel d'une politique d'intégration.

S'accepter mutuellement «en entier» (c'est le sens même du mot latin *integer*), tels que l'on est, dans le respect des droits démocratiques fondamentaux. En ce sens, la *LEtr* est tout simplement assimilationniste.

Dans la même perspective, l'*OIE* va en quelques articles (articles 2 à 7, cités ci-après) inverser totalement les choses et faire de l'intégration une assimilation pure et simple. D'abord elle spécifie que «*l'intégration vise à établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la société suisse*», ce qui revient à nier tout processus d'intégration, dans la mesure où il n'y a que la dimension «*dans la société suisse*» qui est envisagée, et non point le métissage de la société locale par intégration réciproque des cultures. Ce «*dans la société suisse*» permet en toute logique d'avancer à sens unique (rendre l'*autre* similaire à *nous* et non s'intégrer en s'acceptant l'*un l'autre*) et de passer ainsi à la mesure de ce «degré d'intégration de l'étranger». Degré d'intégration effectivement mesurable puisque son contenu est ensuite explicité: respect de l'ordre juridique et des valeurs de la Constitution fédérale, apprentissage de la langue nationale parlée sur le lieu de domicile, connaissance du mode de vie suisse, volonté de participer à la vie économique et d'acquérir une formation, compréhension du système juridique suisse, des normes et règles de base dont le respect est la condition *sine qua non* d'une cohabitation sans heurts. A ce stade, on impose ces critères dans une «convention d'intégration» pour ceux qui obtiennent un permis de séjour ou d'établissement, ce qui permet de contrôler (mesurer) l'assimilation très concrètement, de faire des bilans lors du renouvellement de permis, avec la menace du non-renouvellement. Puis on soumet à ces critères deux groupes spécifiques, serrés de près. Le premier pouvant être nommé, soit les réfugiés et admis provisoirement; le second ne pouvant pas l'être, afin d'être en conformité avec l'article 261bis du Code pénal (nommé couramment *norme antiraciste*), soit les imams étrangers et les autres étrangers musulmans fonctionnant dans une institution religieuse, nommés pour l'occasion «*étrangers exerçant une activité d'encadrement ou d'enseignement, comme les personnes qui assurent un encadrement religieux ou dispensent un cours de langue et de culture de leur pays d'origine*». Et, au passage, on inscrit aussi «l'intégration» dans les conditions de la naturalisation (*Loi sur la nationalité/LN*, article 15).

Le but ici est très clair et c'est en cela que la très dure et islamophobe politique des autorités et des partis gouvernementaux de la Suisse n'est pas une politique raciste mais est une politique assimilationniste. Il s'agit d'essayer d'obtenir de tous les étrangers, chacun pris comme individu au sens libéral du terme – c'est-à-dire abstraction faite de tout critère d'intégration qui le considérerait à la fois comme étant d'ici et appartenant à un collectif ayant sa propre culture au sens

large – correspondent aux exigences, très sélectives, de la naturalisation (*LN*, article 14). Cela dès l'obtention d'un permis de travail, de séjour ou d'établissement. Ces personnes doivent être ainsi une pièce du puzzle de la «communauté suisse», elles doivent être accoutumées «au mode de vie et aux usages suisses», se conformant à «l'ordre juridique suisse» et ne «compromettant pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse». Ce système vise *de facto* également les Suisses ayant une culture, une religion, des us ou des coutumes considérés comme non-insérables (pièces de puzzle qui ne s'ajustent pas complètement au reste du puzzle helvétique), en l'occurrence les Suisses musulmans, dans la mesure où, soit ils ont encore des liens officiels avec un autre pays (menaces pesant sur la double nationalité), soit ils sont uniquement Suisses *mais* musulmans, leur comportement *retombant*, s'il s'avère non conforme, sur les autres musulmans. Avec à la clef, la menace permanente, en cas de non-conformité, du retrait ou du non-renouvellement de permis pour les étrangers, du retrait de la nationalité pendant 8 ans pour les naturalisés, du retrait du permis pendant 5 ans pour les étrangers mariés à des Suisses. Ce système permet au surplus de mettre davantage encore sous pression des requérants d'asile (en procédure ou déboutés), des admis provisoirement, ainsi que des sans-papiers qui veulent espérer pouvoir faire partie du très petit nombre d'élus annuels nommés «cas de rigueur». Il s'agit d'une loterie très sélective destinée à celles et ceux très rares qui, heureux gagnants de la course à l'assimilation, obtiennent une autorisation de séjour. Il s'agissait, en 2013, de 148 requérants d'asile et déboutés (sur 20'863, le 0.7%), 2056 admis provisoirement (sur 22'639, les 9%) et 280 sans-papiers (sur 200'000, le 0.1%).<sup>[40]</sup>

À la fin de leur journée de réflexion intitulée *Animation socio-culturelle et jeunes musulmans*, les professionnels du *Groupe de Réflexion et d'Action Liés à l'Adolescence* (GRALA) ont fait un constat, posant clairement et en peu de mots ce qu'est l'intégration par opposition à l'assimilation qu'impose la législation sur l'intégration: «le concept d'intégration [qui] a été peu cité mais a représenté bien évidemment le fond de toute discussion. L'utilisation pléthorique à laquelle ce paradigme a été soumis et la confusion qui règne autour de sa valence pratique, justifient largement la réticence des participants à y faire recours», concluant qu'il est plus soulageant de «se référer au vivre ensemble».<sup>[41]</sup>

## **Le «voile islamique», fétiche des islamophobes**

Ces dernières années ont été marquées par les campagnes de récolte de signatures et de votations sur les initiatives *Contre la construction de minarets* (acceptée en novembre 2009 par 57.5% des votants), *Pour le renvoi des étrangers*

*criminels* (acceptée en novembre 2010 par 52.4% des votants), *Contre l'immigration de masse* (acceptée par 50.3% des votants), ainsi que la campagne de récolte de signatures pour l'initiative *Pour le renvoi effectif des étrangers criminels* (156'000 signatures alors que 100'000 sont nécessaires) qui sera soumise au vote en 2016. La première s'attaquait directement aux musulmans, les trois autres se sont attaqués à eux indirectement, dans le cadre de la campagne. Par exemple, le «criminel étranger» avait facilement un prénom et un aspect suggérant un Balkanique musulman, ou l'«immigration de masse» était mise en scène par un graphique indiquant «Bientôt un million de musulmans» avec, en surimpression, la même femme en burqa noire de l'affiche de l'initiative contre les minarets.<sup>1421</sup>

Il y a eu aussi la votation au Tessin, en septembre 2013, de l'initiative *Interdire la dissimulation du visage dans les lieux publics et ouverts au public*,<sup>1431</sup> nommée couramment «initiative anti-burqa», y compris par ses promoteurs, largement inspirée de la Loi française.<sup>1441</sup> Lancée par une personnalité-locale-parti-politique, Giorgio Ghiringhello du groupe *Il Guastafeste* (le trouble-fête) («voter pour la gauche signifie voter pour l'islam» est sa dernière consigne de non-vote pour les élections d'avril 2015) et soutenue par l'UDC, et par la *Legha dei Ticinesi*, l'initiative a été approuvée par 2/3 des votants.<sup>1451</sup> Son caractère islamophobe est patent, ne serait-ce que parce qu'elle légifère sur l'interdiction d'un fantasme, la burqa, inexistante au Tessin. Le Conseil fédéral a publié un communiqué de presse en novembre 2014, exprimant à la fois que l'interdiction de se dissimuler le visage est «inopportune», compte tenu de l'insignifiance quantitative du problème, et que l'interdiction tessinoise est, malgré tout, conforme au droit fédéral.<sup>1461</sup> Puis, en mars 2015, les deux conseils de l'Assemblée fédérale ont donné le feu vert à cette modification de la Constitution cantonale du Tessin sur cette question.<sup>1471</sup> À l'heure actuelle, la mise en application de l'initiative ne prévoit pas d'exception pour les touristes voilées qui encourrent donc également une amende.<sup>1481</sup> Dans la mesure où les seules femmes en burqa venant au Tessin sont des riches touristes de passage, cela donne des sueurs froides aux entrepreneurs du tourisme et du commerce de détail de luxe du canton.

Moins d'un an après ce vote, la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) a validé la *Loi française interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public*, suite à un recours pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), déposé par une Française défendant le port de la burqa et du niqab (voile intégral).<sup>1491</sup> «Comme la loi française, la loi [tessinoise] ne cite pas la burqa ou le niqab, mais ce sont bien ces vêtements, ne laissant entrevoir que les yeux, qui sont visés», précise *Humanrights.ch*.<sup>1501</sup> Il faut

souligner toutefois que l'arrêt de la Cour européenne est très mesuré, ce qui est rarement souligné par ses commentateurs.<sup>[51]</sup> Bien que validant la loi en question, l'arrêt précise qu'«une interdiction absolue de porter dans l'espace public une tenue destinée à dissimuler son visage ne peut passer pour proportionnée qu'en présence d'un contexte révélant une menace générale contre la sécurité publique». Il critique également, avec cette loi, une «ingérence permanente» dans les droits au respect de la vie privée et à la liberté de pensée, de conscience et de religion. La Cour européenne des droits de l'homme ajoute que moins de 2000 femmes portant le voile intégral sur 65 millions d'habitants en France, «il peut donc sembler démesuré de répondre à une telle situation par une loi d'interdiction générale». En outre, la Cour se dit «très préoccupée» par les «propos islamophobes (ayant) marqué le débat qui a précédé l'adoption de la Loi». Finalement, malgré ses réserves, la Cour valide malheureusement la Loi mais, à nouveau, elle le fait de manière nuancée, en acceptant l'idée du gouvernement français, à savoir que le «vivre ensemble» est malmené par le port du voile intégral.

En Suisse, l'initiative tessinoise a un grand nombre de précédents:<sup>[52]</sup>

-En novembre 2014, le conseiller national Walter Wobman (UDC Soleure), déjà membre du *Comité d'initiative pour l'interdiction de nouveaux minarets*, a déposé une initiative parlementaire (Conseil national) reprenant textuellement l'initiative tessinoise pour l'interdiction de la burqa. Wobman intervient très régulièrement au Conseil national contre *les musulmans*. Il a notamment opposé, en 2012, au dialogue mis en place par le Département fédéral de justice et police (DFJP) avec la population musulmane»,<sup>[53]</sup> la question parlementaire *Vers une islamisation de l'administration ?* Récemment, il a proposé de ne plus accorder l'asile à des musulmans irakiens et syriens, pour éviter que de «*dangereux terroristes ne s'infiltrent*» en Suisse.

- En septembre 2013, la socialiste Cesla Amarelle (Vaud) s'est préoccupée elle aussi de «*l'occultation vestimentaire du visage en Suisse*».

- En septembre 2010, le canton d'Argovie a déposé une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale, refusée par les deux Conseils, pour interdire le visage couvert dans les lieux publics. Il est intéressant de souligner ici que le Grand conseil argovien a refusé, en mars 2014, une motion du PDC demandant l'interdiction de «*tous les vêtements contredisant les buts et les contenus pédagogiques de l'école publique*».

- Début 2010, Oskar Freysinger (UDC, Valais) y est allé de son intervention

au Conseil national pour interdire le visage masqué en public.

- En décembre 2009, Christophe Darbellay (PDC, Valais) est intervenu au Conseil national sur l'interdiction de la burqa, reprenant une de ses interventions de 2006.

- Hans Fehr (UDC, Zurich) est intervenu au Conseil national en 2009 pour dénoncer nominalement une salariée de l'administration fédérale qui «*porte le voile sur son lieu de travail*» (c'est-à-dire qui vient au travail avec un foulard) et en 2008 pour poser une question qui n'en est pas une, demandant au Conseil fédéral s'il accepterait le port de la burqa dans l'administration fédérale.

- Tous sujets confondus, la base de données parlementaire *Curia Vista* nous permet de constater que, entre le printemps 2000 et l'automne 2014, il y a eu plus de 100 interventions au Conseil national autour de l'islam et des musulmans, près de 90% étant contre l'islam et les musulmans.

Le *Comité d'Egerkingen* – le comité de l'UDC à l'origine de l'initiative contre les minarets – a annoncé le lancement d'une initiative fédérale, proche de celle tessinoise, portée notamment par Ulrich Schlüer, Thomas Fuchs, Walter Wobmann et Oskar Freysinger.<sup>[54]</sup>

Parallèlement à cette occupation du terrain fédéral par les voilophobes, sur le plan cantonal également le problème est répétitivement posé: «*On a créé le problème pour mieux le combattre*», dit Martine Brunschwig-Graf, présidente de la Commission fédérale contre le racisme.<sup>[55]</sup> Le rôle du pyromane est ici majoritairement tenu par l'UDC, mais également par le PDC et par l'islamophobie plus générale:<sup>[56]</sup>

- En septembre 2010, le Grand conseil fribourgeois a refusé une motion de la socialiste Erika Schnyder, proposant d'inscrire dans la *Loi scolaire* l'interdiction du voile à l'école.

- En novembre 2010, le législatif vaudois a refusé une motion du député UDC Pierre-Yves Rappaz, qui reprend le texte de la motion de la socialiste fribourgeoise Erika Schnyder.

- En juillet 2013, suite au recours des parents de deux écolières, le Tribunal administratif fédéral a jugé «*que l'interdiction du port du foulard imposée aux écolières par le règlement de l'école [de Bürglen, Thurgovie] était contraire à la liberté religieuse*», ajoutant qu'une telle interdiction «*nécessite une loi au sens formel*», ce qui ne remet pas a priori en cause l'interdiction, pour autant qu'une loi *ad hoc* lui donne une base légale.

- En juin 2013, quatre ans après que le conseiller d'État UDC à l'Instruction publique ait adressé une recommandation aux écoles pour qu'elles interdisent aux élèves de se couvrir la tête, un cas similaire à celui de Bürglen s'est produit dans le canton de Saint-Gall. Deux élèves portant un foulard ont été exclues par la direction de leur école primaire, qui a dû les réintégrer sur l'avis de la Commission scolaire de la commune de Au-Heerbrugg, soucieuse de l'intégration scolaire des enfants de la commune ainsi que du manque de base légale pour une telle décision. Les électeurs de la commune ont alors réintroduit, à l'initiative de l'UDC, l'interdiction d'avoir la tête couverte à l'école, et la décision a été portée devant le Tribunal où elle est pendante. Cette affaire fait suite à une autre du même type, également à St-Gall (à St Margrethen), pour laquelle le tribunal administratif cantonal a donné raison à la famille plaignante, au nom de la liberté religieuse. Parallèlement à ces vicissitudes, l'UDC, le PDC, et le Parti Evangélique, ont lancé plusieurs motions au Grand Conseil saint-gallois sur la question. Pour sa part, l'UDC a rendu public en février 2015 un «cahier de revendications contre l'extrémisme religieux» qui contient notamment *«l'interdiction de la burka et du foulard à l'école, ainsi que l'interdiction des garderies et écoles islamiques.»*

-En septembre 2013, Cesla Amarelle, vice-présidente des Femmes socialistes et, en quelque sorte, caisse de résonance de l'UDC dans le parti socialiste, propose, à travers les médias, de créer une norme pénale pour sanctionner *«le fait pour toute personne d'imposer à une ou plusieurs autres personnes de porter un vêtement spécifique, notamment de dissimuler leur visage.»*

-En février 2014, la Cour constitutionnelle de Bâle-Ville a confirmé l'avis du Grand Conseil sur l'irrecevabilité d'une initiative du même type que celle du Tessin, que les Jeunes UDC avaient fait aboutir (4000 signatures).

À Genève en novembre 2014, le Groupe de travail sur la laïcité qui, sur le fond, est opposé à une interdiction du voile intégral, précise que *«les débats sur ces questions [peuvent] causer plus de dommages à la paix confessionnelle que les menaces que l'on prétend écarter en légiférant.»* Mais il précise aussi que, si le débat était lancé malgré tout, *«une tolérance dans l'application de ces principes doit bénéficier aux gens de passage (notamment, les touristes, les membres du corps diplomatique et consulaire) qui, ne participant pas à la cohésion sociale locale, ne sont pas concernés par ces dispositions.»* En version sous-titrée, cela signifie qu'on ne doit pas toucher aux femmes des diplomates et surtout pas aux femmes qui viennent une fois par an, notamment des dictatures d'Arabie Saoudite et des Émirats, et qui dépensent, en quelques jours, une part importante du



chiffre d'affaires annuel de l'hôtellerie, de la restauration, du commerce de détail et de l'horlogerie-bijouterie du canton de Genève.<sup>157]</sup> C'est-à-dire qu'il faut arranger l'islamophobie à la sauce prédatrice bourgeoise.

Un autre reflet de «l'importance que prend cette question mineure du voile islamique»,<sup>158]</sup> c'est le fait qu'en Valais, suite au refus par le Grand conseil d'une motion UDC *Pour des élèves tête nue dans les écoles valaisannes*,<sup>159]</sup> l'UDC a lancé une initiative cantonale ayant le même intitulé. Elle en est actuellement au stade de la récolte de signatures: lancée fin février 2015, l'UDC doit rassembler en 12 mois 4000 signatures. Gageons que, malheureusement, elle en aura bien plus. C'est une initiative clairement islamophobe. Son affiche principale indique «Voile à l'école NON». Elle représente une femme voilée jusqu'au bas du front et sur le nez, avec six lignes contenant l'inscription «pour des têtes nues à l'école». D'une part, l'affiche met en scène une femme voilée ne laissant apparaître que les yeux, tenue n'existant pas dans les écoles en Suisse, où certaines filles viennent avec simplement un foulard; l'affiche est donc pure affabulation. D'autre part, la quatrième ligne a le mot «nues» effacé, ce qui signifie «pour des têtes à l'école», autrement dit une femme voilée est une femme sans tête, selon l'UDC. Là ce n'est même plus de l'affabulation, c'est de la pure déshumanisation, procédé typique du discours raciste.

Le Parti libéral-radical (PLR), quant à lui, ne préconise pas d'initiative pour l'interdiction de la burqa, ni du voile intégral, ni des visages masqués. Cependant, tout aussi islamophobe et dur que l'UDC, il exige notamment le refus de la naturalisation à toute femme portant un voile intégral ainsi qu'à son mari, l'inscription du principe selon lequel l'épouse et les filles ont le droit de ne porter aucun voile intégral dans les conventions d'intégration (liées aux permis de séjour) et le refus du chômage aux femmes qui portent un voile intégral.<sup>160]</sup>

### **Du foulard comme signe religieux à la femme «voilée » comme signe politique**<sup>161]</sup>

Les islamophobes parlent soit génériquement, soit par glissement de sens, d'un étrange objet qui est, si on les lit bien, le voile-hidjab-tchador-burqa-niqab-etc. Quand ils parlent du «voile», on ne sait pas trop de quoi ils parlent en ce qui concerne l'objet traité. Le dérapage contrôlé et manipulateur de l'UDC Valais qui passe sur une seule affiche des «têtes nues» au «voile», au «niqab», et à la femme finalement sans tête parce qu'elle a la tête couverte, montre sur quoi joue et se joue l'offensive anti-musulmans de l'UDC. Il s'agit de passer d'une réalité,



somme toute très simple et banale, une femme de la vie quotidienne qui porte quelque chose sur sa tête ou sur son corps, à une série de fantasmes anxigènes mis en relation avec toute une série de causes objectives et subjectives de craintes et de frustrations qui n'ont strictement rien à voir avec la femme en question ni avec son «voile».

Peu importe, dans nos propos, de savoir que le voile – quelle qu'en soit sa forme – est un usage pré-islamique. Peu importe de savoir que le Coran ne dit pas que la femme doit le porter. Ce qui compte, c'est que des femmes le portent en Europe, sous plusieurs formes très différentes assimilées à l'islam. Qui peuvent aller d'un foulard (la majorité écrasante des voiles en question) à des tchadors (qui laissent apparaître le visage en entier), à des niqab (qui laissent apparaître le regard, à condition de ne pas y ajouter un masque) et à des burqa (qui ne laissent rien apparaître). Dans les deux premiers cas, foulard ou tchador, on peut aimer ou non, on peut imaginer que c'est un habillement volontaire ou forcé, on peut assimiler cela à une manifestation (courageuse) de soi-même, à de l'identitarisme ou à de l'oppression de la femme. Dans les deux autres cas, niqab ou burqa, on peut penser que sous le tissu se cache une dynamique particulière qui ne nous est pas immédiatement accessible ni compréhensible, ou que se cache la terreur islamiste contre la femme niée. Dans tous les cas, on peut imaginer ce que l'on veut, mais une seule chose est sûre à notre avis. C'est que, dans ce domaine, qui ressortit malgré tout au vestimentaire, l'interdit et la contrainte, violent un droit démocratique fondamental, celui d'afficher librement sa particularité ou sa religion; ne peuvent que générer de l'humiliation et de la frustration, et n'ont aucun pouvoir de persuasion. Par contre, l'interdit ou la contrainte vont susciter presque inévitablement de l'identitarisme, du rejet et, leur corollaires, la marginalisation protectrice ou l'insertion sociale négative voire (auto)destructrice. La modernité forcée imposée par ceux-là même qui représentent l'échec de la modernité, la libération de la femme imposée par le paternalisme – y compris certaine forme de paternalisme qui se dit féministe – et la xénophobie occidentale, les droits démocratiques imposés par ceux qui, au niveau des représentations, apparaissent comme responsables de la mise à feu et à sang de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, l'émancipation du carcan religieux imposée par ceux qui se réfugient derrière les valeurs du christianisme ou derrière les valeurs du laïcisme, ne peuvent pas servir de modèle pour l'émancipation de la femme «voilée».

Il est important de préciser ici que l'on ne saurait comparer ces questions vestimentaires à des actes et contraintes physiques violents. De même, nous ne sommes pas d'accord de comparer la position de la femme qui se voile, de

quelque manière que ce soit, en Europe, où elle peut ne pas le faire, à la position de la femme dans un pays où cette manière de se présenter en public est obligatoire, soit du fait des lois, soit du fait de la terreur provenant de la force de l'intégrisme. De ce point de vue, la députée socialiste au Grand Conseil fribourgeois, Erika Schnyder, mélange tout et compare l'incomparable, lorsqu'elle commente le droit des élèves à aller à l'école avec un foulard, au nom de leur liberté religieuse, en disant que *«si on poussait le raisonnement à l'extrême, devrait-on en venir à tolérer certaines mutilations pour des motifs religieux?»*.<sup>162]</sup> Nous sommes également en désaccord avec Saïda Keller-Messahli, la présidente du *Forum pour un islam progressiste*, qui nous semble mener un faux débat lorsqu'elle prône l'interdiction du foulard dans les écoles en Suisse au nom de la liberté des filles: *«En Suisse, au moins à l'école, les filles ont le droit de rester libres de tout signe de contrainte religieuse et elles ont le droit d'être comme tous les enfants, y compris dans les cours de natation et les camps de classe. Un tel signal [l'interdiction] aurait encouragé les jeunes filles à chercher leur propre voie.»*<sup>163]</sup>

Nous ne sous-estimons pas la signification paternaliste et oppressive que peut avoir ce type de contrainte, ici ou ailleurs. Mais nous ne sommes pas d'avis que c'est là un phénomène univoque. Nous considérons que tout dépend du contexte social et personnel dans lequel cela se passe. Et quand bien même on assimilerait les deux oppressions (oppression de la femme et contraintes religieuses) au voile – ce que nous faisons ici par pur style démonstratif – une question essentielle resterait. La très grande majorité des femmes que l'on considère socialement comme libérées n'a-t-elle pas suivi une éducation profondément marquée par le machisme, le paternalisme, la misogynie, etc.? La grande majorité des musulmans de Suisse qui ne sont pas pratiquants, et la majorité des femmes musulmanes de Suisse qui ne portent aucun voile, n'ont-ils pas subi une éducation religieuse, très probablement musulmane pour la très grande majorité d'entre elles et eux? Or plus de la moitié des 64% d'habitants de la Suisse qui se déclarent catholiques ou protestants ne sont pas pratiquants et 22% des habitants se déclarent sans religion. N'ont-ils pas été presque tous éduqués de manière religieuse? Et gageons que, pour ainsi dire, aucune parmi ces femmes considérées comme libérées, aucun parmi ces musulmans, catholiques et protestants non pratiquants ou sans religion, n'ont été contraints de quitter leur religion. Ce n'est pas la contrainte qui les a fait changer. Les moeurs ont changé. Laissons donc aux gens le droit de changer... ou de ne pas changer... à leur rythme...

## L'inexistence d'une réelle laïcité

Le combat des islamophobes contre les «prétentions politiques» de l'islam en Suisse doit également être situé dans son contexte, l'inexistence d'une réelle laïcité en Suisse. Sur le plan fédéral, il n'y a pas de définition constitutionnelle ou légale de la laïcité. Celle-ci est du ressort cantonal, comme le précise l'article 72 de la Constitution fédérale. Cet article 72 énonce que «*la réglementation des rapports entre l'Église et l'État est du ressort des cantons*», ... pour aussitôt préciser contradictoirement, depuis le vote de la fameuse initiative fédérale, que «*la construction des minarets est interdite*».

En Valais, par exemple, la Constitution précise, aujourd'hui encore, le caractère chrétien du canton du Valais: «*Le statut de personne juridique de droit public est reconnu à l'Église catholique romaine et à l'Église réformée évangélique. [...] Pour autant que les paroisses de l'Église catholique romaine et celles de l'Église réformée évangélique ne peuvent, par leurs moyens propres, subvenir aux frais de culte des églises locales, ceux-ci sont, sous réserve des libertés de conscience et de croyance, mis à la charge des communes municipales. Le canton peut allouer des subventions aux églises reconnues de droit public.*» De même, la Loi valaisanne sur l'instruction publique donne comme mission à l'école de rechercher «*la collaboration des Églises reconnues de droit public [et de] développer le sens moral, les facultés intellectuelles et physiques de l'élève, de le préparer à sa tâche de personne humaine et de chrétien.*»<sup>164]</sup>

Apparemment, seuls les cantons de Genève et Neuchâtel énoncent un principe constitutionnel de laïcité, bien que celle-ci soit toute relative. Cette «laïcité» n'empêche pas la Constitution genevoise de définir la cathédrale protestante comme lieu des cérémonies officielles de l'État (tout le Conseil d'État, pour entrer en fonction, doit y prêter serment). Elle n'empêche pas la Constitution neuchâteloise et un règlement genevois de déclarer «reconnues publiques» les Églises nationale protestante, catholique romaine et catholique chrétienne et, enfin, la Constitution neuchâteloise et une loi genevoise d'autoriser l'État à percevoir (via les impôts et sur une base de volontariat) une contribution ecclésiastique uniquement pour les Églises reconnues.<sup>165]</sup>

Dans son programme, le parti à la pointe de l'islamophobie en Suisse, l'UDC, «*se reconnaît dans le fondement occidental et chrétien de notre État, de notre culture et de notre ordre juridique; exige que les croix et crucifix en tant que symboles de notre culture chrétienne et occidentale et de notre religion soient respectés et tolérés dans l'espace public.*» C'est on ne peut plus clair. Mais, en même temps, l'UDC de défendre la suprématie du politique sur l'Église sans

prôner la laïcité pour autant: *«Ce n'est pas sans raison que notre drapeau porte une croix. Le rôle de l'Église est d'offrir du réconfort et de l'aide aux âmes, par la prédication et l'assistance spirituelle. Mais les prédicateurs doivent s'abstenir de faire de la politique du haut de leur chaire, de la même façon que ce n'est pas le rôle des politiciens de prêcher.»* Car il s'agit pour l'UDC de combattre les tendances éclairées, ouvertes, sociales et solidaires des Églises, afin de promouvoir un christianisme conservateur imprégné du libéralisme économique, car l'ultralibéralisme est le fondement de l'idéologie de ce parti qui *«rejette les prises de positions unilatérales et gauchisantes des fonctionnaires ecclésiastiques, car elles divisent nos églises. De même qu'une vision égalitariste et socialiste du monde contredit le message du christianisme qui prône le libre épanouissement de l'individu.»*<sup>1661</sup> On doit se demander à quel individu, l'UDC octroie là un «libre épanouissement»?

Le christianisme national conservateur de l'UDC fait de son recours occasionnel à la laïcité un simple argument de convenance contre les musulmans, contre lesquels tout est bon, puisqu'il les considère par définition comme des dangereux intrus dans sa conception élitaine d'une civilisation chrétienne occidentale.

# Notes

1/ Alain Bihl, « Identité, inégalité, pugnacité. Courte synthèse sur l'idéologie d'extrême droite » in *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, Page deux, Lausanne, 1998, pp 17-18.

2/ Pierre-André Taguieff, *Diversité et métissage : un mariage forcé*, texte augmenté (publié sur <http://ingiagzennay.free.fr/Taguieff-Diversite-et-Metissage.pdf>) d'un article intitulé « Le métissage est l'avenir de l'homme », hebdomadaire *Figaro Magazine*, 21/11/2009

3/ Pierre-André Taguieff, « Persistance et métamorphose du nationalisme : les limites de la mondialisation », revue mensuelle *Le Banquet*, Paris, septembre 1997.

4/ Asal Houda, « Islamophobie : la fabrique d'un nouveau concept. État des lieux de la recherche », revue *Sociologie*, Paris, n°1, 2014

5/ Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, *Islamophobie*, La Découverte, Paris, 2013.

6/ Conseil d'État (Vaud), 08\_INT\_140, Réponse à l'interpellation Félix Glutz concernant l'égalité Homme et Femme et la Charia, Lausanne, février 2009.

7/ Gerald Messadié, *Histoire générale de l'antisémitisme*, éd. Jean-Claude Lattès, Paris, 1999.

8/ Oskar Freysinger, *Valeurs et identité de la Suisse*, discours prononcé à l'Assemblée des délégués UDC le 28 février 2015 à Nottwil (LU), discours reproduit sur le site de l'UDC ([www.udc.ch](http://www.udc.ch)).

9/ Stéphane Lathion, « Les musulmans et l'islam en Suisse » in *Actes de la journée de réflexion sur l'animation socioculturelle et jeunes musulmans. Rôle des professionnels*, Grala, Lausanne, 22/05/2008.

10/ La base de données des cantons et des villes suisses, Force des partis (Parlement): part des sièges, sur [http://www.badac.ch/db/db\\_themes.php?typeN=1&theme=tableaux&lang=Fr](http://www.badac.ch/db/db_themes.php?typeN=1&theme=tableaux&lang=Fr)

11/ Conseil d'État (Vaud), 08\_INT\_140, Réponse à l'interpellation Félix Glutz concernant l'égalité Homme et Femme et la Charia, Lausanne, février 2009.

12/ Céline Zünd, « L'UDC lance une pétition contre un carré musulman dans le cimetière de Lausanne », *Le Temps*, 10 avril 2015.

13/ Site Internet du CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France, <http://www.islamophobie.net/>).

14/ Committee on the Elimination of Racial Discrimination, Concluding Observations of the Committee on the Elimination of Racial Discrimination. Switzerland, ONU, 21 août 2008. Les divers (sauf le premier) rapports périodiques présentés par la Suisse au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale, de 2002 à aujourd'hui, sont disponibles sur le site Internet du Département fédéral de l'intérieur, à l'adresse <http://www.edi.admin.ch/shop/00019/00077/index.html?lang=fr>

15/ David Vaucher (du Mouvement suisse contre l'islamisation, Mosci), *Vérités sur l'Islam*, Mosci, Orbe, 2009, et les textes du MOSCI sous <http://www.mosci.info/documentation.htm>.

16/ Mahmoud Hussein (pseudonyme de Bahgat Elnadi et Adel Rifaat), *Penser le Coran*, Grasset, Paris, 2009 ; Farid El Asri, *Être musulman belge: entre élaboration identitaire et devenir*, Université catholique de Louvain, 2012 ; Abdenour Bidar, *Lettre ouverte au monde musulman*, Huffington Post, Québec, 15/10/2014.

17/ Oriana Fallaci, « La rabbia e l'orgoglio », *Corriere della Sera*, Milan, 29/09/2001 et Véronique Chemla, Interview de Bat Ye'or sur *Eurabia* (1/2 et 2/2), avril 2012, sur <http://www.veroniquechemla.info/2012/> et interview de Bat Ye'or sur la dhimmitude, janvier 2010, sur <http://www.veroniquechemla.info/2012/>.

18/ Oskar Freysinger, *Discours aux Assises internationales du Bloc identitaire et de Riposte laïque, sur L'islamisation de nos pays*, du 18 décembre 2010, Paris (Espace Charenton), discours repris sur le site Internet du Bloc identitaire (<http://www.bloc-identitaire.com/actualite/1652/discours-oskar-freysinger-lors-assises-18-decembre>)

19/ Cf. par exemple, Oskar Freysinger, *L'islam et l'État de droit*, Document de fond de l'UDC Savièse, 2011.

20/ Carl Schmitt, *Théorie du partisan. Note incidente relative à la notion de partisan*, éd. Flammarion, Paris, 1962, préface et introduction. Carl Schmitt (1888-1985) est, dans l'entre-deux-guerres, un théoricien de l'État fort, ensuite de l'État total, puis un partisan du nazisme et, après-guerre, un franquiste.

21/ Samuel Huntington, « The clash of civilisations ? » *Foreign Affairs*, New York, été 1993, vol. 7, n° 3. Il est intéressant de signaler, au regard des événements récents autour de l'annexion de la Crimée par la Russie, que dans cet article Huntington écrit, à l'appui de sa thèse sur les heurts civilisationnels : « Tandis qu'il y a eu un grave combat entre musulmans et chrétiens, dans l'ex-Union soviétique, ainsi que d'importantes tensions et quelques combats entre Occidentaux et Chrétiens orthodoxes dans les États baltes, il n'y a pas eu de violences entre Russes et Ukrainiens »...

22/ Oskar Freysinger interviewé par Yves Petignat, « L'islam n'est pas une religion de paix », *Le Temps*, Genève, 2 mars 2015.

23/ Office fédéral de Statistique, OFS.

24/ Patrik Ettinger, Kurt Imhof et alii, *Ethnisierung des Politischen und Problematisierung religiöser Differenz*, Schlussbericht, *Religionsgemeinschaften, Staat und Gesellschaft*, Programme Fonds national 58, Zurich, 2011.

25/ Ariane Gigon, « Islam, le long chemin de la reconnaissance étatique », *La Liberté*, Fribourg, 3 avril 2011.

26/ Alan Monnat, « L'islam mal vu par les jeunes Neuchâtelois », *Le Temps*, Genève, 13 septembre 2014.

27/ Voir *Ripostelaique.com*

- 28/ Cf. Tzvetan Todorov, *La peur des barbares. Au-delà du choc des civilisations*, Lafont, Paris, 2008.
- 29/ Michel Garroté, « Ils massacrent les chrétiens et nous reprochent d'être islamophobes », *LesObservateurs.ch*, 3 mars 2015.
- 30/ Union Démocratique du Centre/UDC, *Nos règles sont valables pour tous*. Document stratégique sur la politique d'asile et des étrangers, Berne, mars 2006.
- 31/ Kipa, Schweiz: « Clash of Civilisations », *site Internet de Radio vaticana*, Rome, 25/10/2009, [http://de.radiovaticana.va/storico/2009/10/25/schweiz\\_%E2%80%99Eclash\\_of\\_civilisations%E2%80%99C\\_/ted-329270](http://de.radiovaticana.va/storico/2009/10/25/schweiz_%E2%80%99Eclash_of_civilisations%E2%80%99C_/ted-329270) .
- 32/ Valérie de Graffenried, « Djihadistes made in Switzerland », *Le Temps*, Genève, 13 novembre 2013 et Sandrine Hochstrasser, « Winterthour alarmée par le départ de djihadistes », *Le Temps*, Genève, 25 avril 2015.
- 33/ Sandrine Hochstrasser, Céline Zünd, Valérie de Graffenried, « La Suisse et ses près de 400'000 musulmans, une histoire parfois complexe », *Le Temps*, Genève, 23 février 2015.
- 34/ Fonds National Suisse (PNR 58), *Formation des imams, instruction religieuse islamique et autres aspects de l'islam dans la vie publique suisse*, Cahier thématique, Berne, 2010.
- 35/ Stéphane Lathion, « Les musulmans et l'islam en Suisse », conférence dans les actes du séminaire *Animation socioculturelle et jeunes musulmans. Rôle des professionnels*, Lausanne, 22 mai 2008.
- 36/ Lotfi Bel Hadj, « Le communautarisme : Le temps des tribu(t)s », *oumma.com*, Bagnolet, 18 octobre 2013.
- 37/ Christophe Monnot (dir), *La Suisse des mosquées. Derrière le voile de l'unité musulmane*, Editions *Labor et Fides*, Genève, 2013.
- 38/ Conseil fédéral suisse, « Rapport du Conseil fédéral sur la situation des musulmans en Suisse, eu égard en particulier à leurs relations plurielles avec les autorités étatiques, en réponse aux postulats 09.4027 Amacker-Amann du 30 novembre 2009, 09.4037 Leuenberger du 2 décembre 2009 et 10.318 Malama du 1er mars 2010 », Berne, 2013.
- 39/ Rokhaya Diallo, citée par Vincent Manilève, « Charlie Hebdo : quand va-t-on arrêter de demander aux musulmans de se désolidariser d'un acte terroriste? », *Journal online Slate.fr*, 8 janvier 2015.
- 40/ Secrétariat d'Etat aux Migrations, Härtefallregelung gemäss Art. 14 Abs. 2 AsylG, 1. Januar bis 31. Dezember 2013 ; Aufenthaltsbewilligung nach vorläufiger Aufnahme (Art. 84 Abs. 5 AuG), 1. Januar bis 31. Dezember 2013 ; Art. 30 Abs. 1 Bst. b AuG (Personen ohne Anwesenheitsregelung), 1. Januar bis 31. Dezember 2013.
- 41/ GRALA, *En guise de conclusions in Actes de la journée de réflexion sur l'animation socioculturelle et jeunes musulmans. Rôle des professionnels*, Grala, Lausanne, 22 mai 2008.



42/ Nous écrivons « burqa », mais nous reprenons l'écriture « burka » lorsqu'elle est telle dans les citations.

43/ Le contenu de l'initiative est le suivant : <sup>1</sup>Personne ne peut dissimuler ou cacher son propre visage sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (à l'exception des lieux de culte) ou destinés à offrir un service public. <sup>2</sup>Personne ne peut obliger quelqu'un à dissimuler son visage en raison de son sexe. <sup>3</sup>Les exceptions au premier alinéa et les sanctions sont établies par la loi. (Nous traduisons)

44/ *Il Guastafeste*, Vademecum sul burqa e sul velo islamico, Losone, 2013

45/ M.Ang./Red MM, « Il Guastafeste non si candida », *Radiotélévision de la Suisse Italienne News*, Lugano,

3 février 2015

46/ Humanrights.ch, *La burqa toujours au coeur du débat*, Berne, 9 mars 2015

47/ ATS, CN: via libera a divieto burqa in Ticino, Bewrna, 11 mars 2015.

48/ Segreteria generale del DI, Revisione totale della legge sull'ordine pubblico del 29 maggio 1941, Bellinzona, 06/03/2015.

49/ Loi française du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, état au 17 avril 2015 (sur [Légifrance.gouv.fr](http://Légifrance.gouv.fr)).

50/ *Humanrights.ch*, Strasbourg valide l'interdiction du voile intégral en France, Berne, 22 juillet 2014, <http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-internationaux/organes-europeens/cedh/arrets-credh/strasbourg-valide-linterdiction-de-burqa-france>

51/ CEDH (Grande chambre), Affaire S.A.S. c. France (Requête no 43835/11), Arrêt, Strasbourg, 1<sup>er</sup> juillet 2014

52/ Walter Wobman, Initiative parlementaire (14.467, Conseil national), *Interdiction de se dissimuler le visage*, 11/12/2014, 29/09/2008 ; Walter Wobmann, Question parlementaire (12.5091, Conseil national), *Vers une islamisation de la Suisse ?*, 06/03/2012 ; Nico Menzato, « Wobmann macht Druck. SVP verlangt Asyl-Stopp für Muslime », *Blick*, Zurich, 8 janvier 2015 ; Cesla Amarelle (PS), Postulat parlementaire (13.3946, Conseil national), *Reconnaissance faciale. Mesures réglementaires possibles applicables aux usagers des services publics et des prestations des entreprises publiques*, 27 septembre 2013 ; Canton d'Argovie, Initiative cantonale (10.333, Assemblée fédérale), *Interdiction de se couvrir le visage dans les lieux publics*, 14/09/2010 ; Article non signé, « CVP Aargau fordert Kopftuchverbot an Schulen », *Aargauer Zeitung*, 20 août 2013 ; Oskar Freysinger, Motion parlementaire (10.3173, Conseil national), *Bas les masques!*, 17 mars 2010 ; Christophe Darbellay, Interpellation parlementaire (09.4308, Conseil national), *Port du voile et intégration*, 11 décembre 2009 et Christophe Darbellay, Interpellation parlementaire (06.3675, Conseil national), *Port de la burka*, 13 décembre 2006 ; Hans Fehr, Question parlementaire (08.5229, Conseil national), *Port du voile dans l'administration fédérale?* 22 septembre 2008 et Hans Fehr, Question parlementaire (08.5366, Conseil national), *Burqa admise dans l'administration fédérale?*, 29 septembre 2008.

53/ Département fédéral de Justice et Police, *Dialogue avec la population musulmane*



2010. *Échange entre les autorités fédérales et les musulmans en Suisse*, Berne, 2011.

54/ ATS/OANG, « Une initiative fédérale veut interdire le port du voile intégral en public », RTS, 28 janvier 2015; Christof Vuille, « Dieses Trio will totales Burka-Verbot », *Blick*, Zurich, 13 novembre 2014 ; Sans signature, « Gefährdet Wobmanns “Burka-Verbot-Initiative” die Sicherheit der Schweiz? », *Basler Zeitung*, Bâle, 28 janvier 2015.

55/ Xavier Alonso, « La burqa? Mauvais combat, mauvais débat », *Tribune de Genève*, 3 octobre 2013.

56/ Erika Schnyder, motion (M1084.09, Grand conseil), Modification de la Loi scolaire (port du voile à l'école), 02/11/2009; ATS, « Le Grand Conseil vaudois n'interdit pas le port du voile à l'école », *Swissinfo*, Berne, 30/11/2010; Esther Coquoz, « L'UDC veut interdire le voile à l'école à Saint-Gall et en Thurgovie », *RTS Info*, 29 juillet 2013; Schweizerische Depesch Agentur (ATS), « Kopftuch-Verbot. Au-Heerbrugg SG: Somalische Mädchen dürfen mit Kopftuch in Schule », *News.ch*, Basel, 10/06/2013 ; SDA, « Au-Heerbrugg (SG) führt Kopftuchverbot wieder ein », *SRF*, Berne, 9 février 2014 ; Cesla Amarelle citée dans un article non signé, « Le PS veut punir les maris qui imposent la burqa. Islam, Après le vote tessinois, les idées se bousculent », *Le Matin Dimanche*, 29 septembre 2013 ; Emanuel Gisi, « Parlament kippt SVP-Initiative. Basler dürfen nicht über Burka-Verbot abstimmen », *Blick*, 15/05/2013 ; ATS/GCHI, « Irrecevabilité confirmée pour une initiative visant la burqa à Bâle », RTS, 10 février 2014 ; Junge SVP Sankt Gallen, St.Galler Jungpolitiker in der Offensive - «Islamischen Zentralrat verbieten», 13 février 2015, sur [http://www.jsvp-sg.ch/aktuell\\_114\\_st-galler-jungpolitiker-in-der-offensive-islamischen-zentralrat-verbieten.xhtml](http://www.jsvp-sg.ch/aktuell_114_st-galler-jungpolitiker-in-der-offensive-islamischen-zentralrat-verbieten.xhtml)

57/ Jean-Noël Cuénod, Rapport [au titre pompeux] du Groupe de travail sur la laïcité, à l'attention du Conseil d'État de la République et Canton de Genève, Genève, 2014.

58/ Mohammed Arkoun, *La laïcité devant le fait religieux*, conférence au CCEFR, Montreuil, 2003, sur [http://www.ccefr.fr/IMG/pdf/21oct2003\\_laicitedevantfaitreligieux\\_mohammedarkoun.pdf](http://www.ccefr.fr/IMG/pdf/21oct2003_laicitedevantfaitreligieux_mohammedarkoun.pdf)

59/ Jean-Luc Addor, Jérôme Desmeules, motion cantonale (3.0051, Grand conseil), « Pour des élèves tête nue dans les écoles valaisannes », 12 septembre 2013.

60/ Parti Libéral Radical, *Pas d'interdiction totale, mais des conséquences claires*, Position du PLR. *Les Libéraux-Radicaux* à la question du voile intégral, Berne, octobre 2013.

61/ Nous reprenons ici un sous-titre de l'éditorial de Nathalie Benelli et alii, « De l'affaire du voile à l'imbrication du sexisme et du racisme », Revue bisannuelle *Nouvelles questions féministes*, Lausanne, n° 1, 2006.

62/ Ariane Gigon, « Port du voile confirmé à l'école », *L'Express-L'Impartial*, Neuchâtel, 12 juillet 2013.

63/ Idem.

64/ Canton du Valais, Constitution, article 2 et Loi sur l'instruction publique, article 3.

65/ Canton de Genève, Constitution, article 218, Règlement déclarant que trois Églises

sont reconnues publiques, article unique, et Loi autorisant le Conseil d'État à percevoir pour les Églises reconnues qui lui en font la demande une contribution ecclésiastique, article unique et Canton de Neuchâtel, Constitution, article 98.

66/ UDC, le Parti de la Suisse. Programme du parti 2011-2015, Berne 2011.

Université de Fribourg, Communiqué de presse, *Centre suisse islam et société: le dialogue scientifique est, plus que jamais, nécessaire*, Fribourg, 28 janvier 2015.

# Les dossiers de La brèche

- 1 - Les dessous de la nouvelle loi sur l'Université de Fribourg (mars 2013)
- 2 - Pas de blac-seing contre les droits démocratiques (mai 2013)
- 3 - À propos de l'initiative « Contre l'immigration de masse » (janvier 2014)
- 4 - Les musulmans en Suisse entre xénophobie et islamophobie (novembre 2015)

## alencontre.org

Le site [alencontre.org](http://alencontre.org) existe depuis bientôt 15 ans. Il n'a pas pourtant modifié ses objectifs: informer, analyser, afin de faciliter une compréhension des réalités économiques, sociales, politiques à l'échelle internationale. Dans ce sens, ce site valorise la liaison qui peut s'établir entre comprendre et agir, dans une perspective socialiste et démocratique. Nous espérons que celui-ci entrera en résonance avec les attentes des lecteurs de cette brochure. Vous pouvez nous contacter sur: [redaction@alencontre.org](mailto:redaction@alencontre.org)

### **Cercle La brèche**

[jmps@labreche.ch](mailto:jmps@labreche.ch)

[cerclelabreche.wordpress.com](http://cerclelabreche.wordpress.com)

[facebook.com/cerclelabreche](https://facebook.com/cerclelabreche)

### **Mouvement pour le socialisme (MPS)**

[alencontre.org](http://alencontre.org)

[sozialismus.ch](http://sozialismus.ch)

[mps-ti.ch](http://mps-ti.ch)

# Qui sommes-nous?

*Nous sommes des jeunes (étudiant·e·s, apprenti·e·s et jeunes travailleurs et travailleuses) de Genève, Lausanne, Fribourg, Bâle, Berne, Zurich et du Tessin, sympathisant·e·s ou membres du Mouvement pour le socialisme (MPS/BFS) qui est actif au niveau national.*

*Nous sommes convaincus que cette société inégalitaire et oppressive doit être transformée. Le chômage, le démantèlement social, la pauvreté et les rapports inégaux entre sexes sont qualifiés par les dominants comme étant des réalités existant de toute éternité et des «faits naturels», inchangeables ou, au mieux, faisant figure de conséquences inévitables du fonctionnement des sociétés qui peuvent être au plus atténués.*

*Ces affirmations servent à la défense de l'ordre existant et à la poignée de privilégiés qui en bénéficie. Il s'agit en réalité du fonctionnement normal du capitalisme, autrement dit d'une société divisée en classes sociales. Avec, à un pôle, une mince couche qui s'approprie les produits de la richesse sociale et, à l'autre la gigantesque majorité qui est contrainte à louer quotidiennement ses capacités intellectuelles et manuelles contre un salaire ou, pire encore, ceux et celles qui ne peuvent même pas entrer dans un rapport salarial. Cette société produit et reproduit les inégalités comme condition indispensable de son existence, elle met en concurrence les uns contre les autres et adopte un rapport d'exploitation avec la nature. Violence, oppression et domination sont nécessaires à son maintien.*

*La crise économique actuelle, ainsi que les plans d'austérité qui sont présentés comme la résolution, ne font qu'accroître les inégalités sociales, favorisent les guerres impérialistes et provoquent des désastres écologiques. Mais ces barbaries ne sont pas pour autant des fatalités: c'est pourquoi nous luttons pour une société différente, socialiste, et réellement démocratique, où la production sociale est contrôlée par toutes et tous en vue de la satisfaction des besoins sociaux.*

*Rejoins-nous dans cette lutte!*

mouvement  
pour le  
socialisme

